

L'ÉCHO n°97 Juillet 2016 de Prunay

bulletin trimestriel d'information du village de Prunay

magazine



JPO

Serre communale P. 5



SORTIE

La journée des aînés P. 9



ECOLE

Périscolaire P.14





Edito !

Les journées passent à toute vitesse, et finalement entre averses surprises et rayons de soleil, l'été a finalement pointé le bout de son nez.

La saison estivale approche à grands pas ; il faudra mettre à profit ses périodes de congés pour se reposer et recharger les batteries.

Certains iront se ressourcer loin de notre commune, et pour ceux qui restent à Prunay en cette période, la région offre de belles escapades touristiques.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été !

Frédéric Lèpan



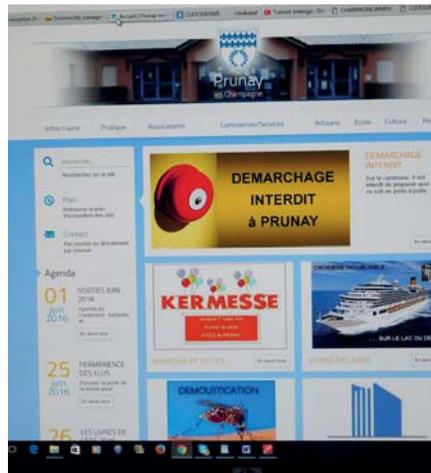
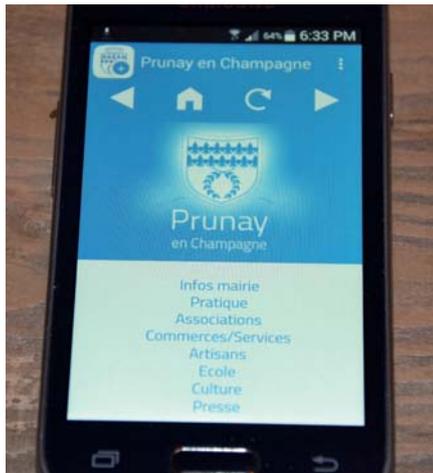
Sommaire

- P. 2-3 Actions municipales
- P. 4-5-6-7 Economie locale
- P. 8-9-10 Actualités village
- P. 11 Bibliothèque
- P. 12 Vie des Associations
- P. 13-14 Pages de l'école
- P. 15 Culture/Agenda

Prunay connecté !

Tenez-vous informé des actualités, alertes et événements de votre village grâce à l'application mobile «Prunay Champagne» disponible en téléchargement sur Play store et Apple store.

N'hésitez pas également à consulter régulièrement le site www.prunay-en-champagne.fr.



L'Echo de Prunay !

La Commission Communication est composée de : Jean-Claude Bastien, Thierry Binetruy, Laurence Fransquin, Eric Junier, Corinne Lainé, Jean-François Martinello, Claude Mazzolini, Vinciane Moreaux.

Vous avez des propositions de sujets, articles, photos... concernant l'actualité de votre commune ?

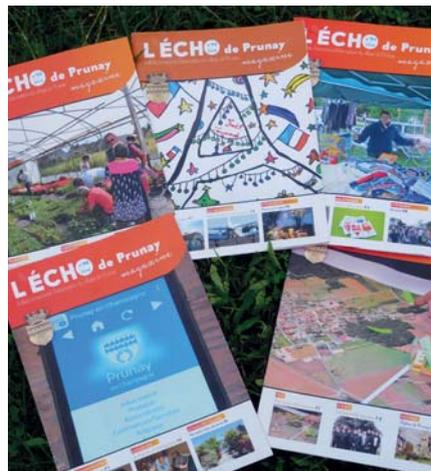
Sachez qu'une adresse mail est à votre disposition pour collecter vos informations : lechodeprunay@gmail.com

Tous les sujets seront traités et feront l'objet d'une concertation de la commission qui se réserve le droit de diffuser ou non certains articles (diffamatoires, etc...).

Les articles sélectionnés pourront dès lors paraître soit dans notre magazine trimestriel «L'écho de Prunay»,

soit sur le site internet actualisé : www.prunay-en-champagne.fr
Merci de votre participation.

Pour tout renseignement : lechodeprunay@gmail.com



infos

ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons les jours de ramassage des ordures :

- Modulos bacs jaune : à sortir le **MARDI SOIR**
- Poubelles couvercles bordeaux : à sortir le **JEUDI SOIR**

Deux bennes à verre sont à votre disposition. Une près de la salle des fêtes et une rue de la Grosse Croix. Elles sont accessibles tous les jours. Pour le bien-être des riverains, il est interdit de déposer ses verres de 20 heures à 8 heures. Nous vous remercions de votre compréhension.

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale dont dépend notre commune assure une permanence tous les 1^{ers} Mardis de chaque mois, de 14 h30 à 16 heures à la mairie.

Si vous désirez la contacter entre-temps, vous pouvez lui téléphoner au **03 26 97 00 94**

Elle assure également une permanence à Val de Vesle : le 4^{ème} mardi de 14 h30 à 16 h.

NUMEROS UTILES

- Pompiers : 18 (portable : 112)
- Gendarmerie : 17
- Beaumont ou Taissy : 03 26 03 92 40
- SAMU : 15 (portable : 112)
- Service de l'Eau 03 26 47 51 45
- Tri Info : 03 26 02 90 90
- Transport à la Demande (CITURA) : 09 69 39 29 20
- Mairie : 03 26 61 72 44

CONSEILS MUNICIPAUX

Vendredi 14 avril 2016



Comptes administratifs

Le conseil approuve après lecture et étude :

- le compte de gestion 2015 tenu par le percepteur.
- le compte administratif (ce qui a été réellement émis en 2015)
- le budget primitif 2016 (propositions de dépenses et recettes 2016)

La section de fonctionnement du budget général

2015 s'équilibre en recettes et dépenses à 729 425 €.

La section d'investissement 2015 s'équilibre en recettes et dépenses à 612 600 €.

Propositions de restrictions des dépenses

Le conseil se doit de limiter les dépenses pour équilibrer le budget et

permettre de poursuivre les actions engagées.

Différentes éventuelles pistes sont évoquées comme la gestion des interventions des artisans, le fleurissement, la location du studio, l'énergie, les assurances.

Vendredi 29 avril 2016

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption sur la vente des propriétés suivantes :

- parcelle AE 20 sise 13, rue de Groslay, d'une superficie de 867 m².
- Parcelles AE 117 et AE 122, sise 4bis rue de la Pompelle, de surfaces

respectives de 443 m² et 57m².

Modifications des statuts de Reims Métropole

La nouvelle communauté urbaine qui rassemblera 144 communes au 1er janvier 2017, soit 8 EPCI actuelles (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), impose la modification des statuts de Reims Métropole.

Le conseil doit se positionner sur les compétences obligatoires et les compétences facultatives énumérées.

Chaudière de la mairie

Le conseil autorise le maire à lancer la procédure pour le remplacement de la chaudière à la Mairie.

Extension des compétences de la Communauté d'Agglomération

Projet de création d'une communauté urbaine

La Commission départementale de coopération intercommunale a adopté le 7 mars dernier, l'amendement au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, visant à la création d'une communauté urbaine regroupant 144 communes et près de 300 000 habitants. Une modification des statuts prévoit l'extension des compétences de Reims Métropole pour lui permettre d'exercer l'ensemble des compétences dévolues à une communauté urbaine.

Compétences obligatoires :

Développement économique :

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités.
- Actions de développement économique.
- Promotion du tourisme.

Aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme.
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire.
- Constitution de réserves foncières.
- Organisation de la mobilité (...), Plan de déplacement urbain.

Equilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat.
- Politique du logement.
- Opérations programmées

d'amélioration de l'habitat.

. Politique de la ville dans la communauté :

- Elaboration du diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville.
- . Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- . Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Compétences optionnelles :

. Eau et assainissement.

Protection et mise en valeur du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air.
- Lutte contre les nuisances sonores.
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- . Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements culturels, sportifs, socio-culturels ou socio-éducatifs, d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives ou supplémentaires :

- . Lutte contre l'incendie.
- . Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.
- . Aménagement :
- Etudes d'urbanisme.
- Elaboration et révision du projet d'agglomération.
- Lycées et collèges, selon le code de l'éducation.

Espaces publics :

- Eclairage public.
- Fourrière automobile.
- Création, gestion et entretien des jardins familiaux.
- Etude et réalisation de la Coulee Verte.
- Etude et réalisation de la trame verte et bleue de l'agglomération.
- Aménagement et entretien des abords du canal et de la Vesle.
- Protection et mise en valeur de l'environnement du territoire communautaire situé dans le Parc de la Montagne de Reims.

Services d'intérêt collectif :

- Création, extension et translation des cimetières.
- Abattoirs.
- Contribution à la transition énergétique.
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz.
- Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électrique.

Nouvelles technologies :

- Aménagement numérique du territoire.
- Installation, exploitation et maintenance des réseaux de communications électroniques.

Archéologie préventive :

- Opérations de diagnostics et de fouilles.

Développement durable :

- Soutien aux actions de préservation de la biodiversité.
- Soutien au développement des circuits courts et de l'agriculture durable.
- Soutien au développement des énergies renouvelables.

Soigner son jardin par les plantes :

quelques recettes et usages selon la plante

AIL

Propriété : Fongicide et insecticide (acariens, pucerons, mouche de l'oignon, doryphores)

Mode opératoire : Macération à pulvériser diluée 1/20 le soir sur les plantes. A renouveler au bout d'une semaine.

Recette : 100 g d'ail entier (bulbe et sa pelure) haché + 2 cuillères à soupe d'huile d'olive ou de chanvre pendant 12 heures à couvert. Filtrer en pressant la macération dans un entonnoir tout en y versant 1 litre d'eau.

ORTIE

Propriété: Riche en azote, minéraux Fongicide (mildiou, rouille, oïdium) et Insecticide (répulsif des acariens et pucerons).

Mode opératoire :

Purin à pulvériser dilué au 1/20 sur les feuilles ou à verser dilué au 1/5 au pied des plantes.

Recette : 1kg de feuilles hachées pour 10 L d'eau, pendant 12 à 24h à 18°. Filtrer avant usage.

PISSENLIT

Propriété : Stimulant de la croissance des plantes.

Mode opératoire : Purin à verser dilué au 1/5 au pied des plantes au printemps et en automne, à employer au potager pour de beaux légumes.

Recette : 1,5 à 2 kg de plante entière (racine comprise) pour 10 L d'eau.

TOMATE

Propriété : Insecticide préventif contre la teigne du poireau, les altises et les piérides du chou. Insecticide curatif contre les pucerons.

Mode opératoire : Purin à pulvériser non dilué tous les 4-5 jours.

Recette : 1 kg de feuilles et tiges hachées dans 10 L d'eau pendant 12 heures à 3 jours.

FLEURISSEMENT

Journée «portes ouvertes» de la serre communale.

L'équipe communale de Prunay était à pied d'oeuvre ce samedi 11 juin au matin pour accueillir et conseiller les visiteurs sur les plantes et les graminées. Les «lève-tôt» ont eu droit au café/croissant.



SOIGNER SON JARDIN PAR LES PLANTES

« Reims Métropole et l'École des Jardiniers vous ont proposé une animation sur le jardinage au naturel sur le thème soigner son jardin avec les plantes. Cette animation s'est déroulée le 10 juin 2016 à 18h30 dans le jardin pédagogique de la commune. L'occasion de revoir ou d'apprendre des techniques de jardinage naturel.

Créée en juillet 2012, l'association l'École des Jardiniers de Loi 1901 a pour objet de transmettre à différents

publics (professionnels, adultes et enfants) les techniques et outils nécessaires pour la mise en culture de légumes dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique.

Monsieur François LESELLIER, Animateur passionné et maraîcher de métier, titulaire d'un Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole, a transmis à quelques Prunaysiens de précieux conseils pour soigner naturellement son jardin avec les plantes.



TÉLÉPHONIE

Le réseau téléphonique bat la Campagne !

Même si aucun objet technologique ne s'est répandu aussi rapidement à la surface du globe, et si en 20 ans l'évolution technique a été considérable pour passer des premiers appareils lourds et réduits à quelques fonctions basiques aux smartphones actuels, chacun peut aisément se rendre compte que malgré toute la technologie déployée, dans certains endroits une connexion mobile universelle de qualité appartient encore au domaine de la science-fiction.

La situation de Prunay illustre particulièrement bien ce constat, avec de très fortes disparités par exemple entre les différents endroits du village. La fracture numérique chère aux sociologues, si elle est parfois sociale ou générationnelle, demeure en premier lieu géographique, et votre lieu de résidence ou de travail conditionne fortement votre accès au réseau.

Selon les circonstances et les localisations, votre téléphone portable risque de devenir un objet capable de toutes les prouesses et empli de fonctionnalités quasi magiques, véritable condensé de nombreux assistants numériques au quotidien (lecteur de musique, appareil photo, agenda, calculatrice, pense-bête...) mais incapable de remplir correctement sa mission originelle : téléphoner.

Face à cette situation l'objet merveilleux source de toutes les attentions redevient un banal accessoire dont on ne retient qu'une seule chose que l'on répète en boucle : **IL NE CAPTE PAS !** S'ensuit généralement un geste rageur envers l'appareil qui perd d'un seul coup à nos yeux toute ses qualités pour redevenir un modeste accessoire. Pire, on ressent légitimement comme une véritable provocation de la part des opérateurs leur communication sur des taux de débits de plus en plus élevés, et des ratios de couverture en constante évolution.

De la même manière, savoir que nous pourrions prochainement disposer de la fibre optique à nos portes avec la possibilité de télécharger (légalement bien sûr) un

film en une minute alors qu'il n'est pas toujours possible de recevoir ne serait-ce qu'un simple SMS a quelque chose de difficilement compréhensible.

Tout porte à croire que les opérateurs, après avoir déployé des antennes et des relais à destination de nos mobiles sur l'ensemble du territoire, partent du fait acquis qu'il restera malheureusement toujours une partie de la population, essentiellement dans des zones rurales, qui ne bénéficiera pas d'une connexion optimale, mais qu'il vaut mieux investir dorénavant dans d'autres types de technologie pour faire évoluer non pas le taux de couverture de la population mais la vitesse de transmission des données.

Face à cette situation, après des années d'indifférence, les pouvoirs publics semblent enfin avoir pris en charge ce problème à bras le corps pour contraindre les opérateurs à respecter leurs engagements et leurs obligations.

Ces derniers sont en effet trop souvent enclins à se retrancher derrière un taux de couverture suffisant dans les grandes villes, qui regroupent l'essentiel de la population, pour délaissé les zones rurales moins densément peuplées où l'exploitation se révèle moins rentable.

Dans le même temps, la guerre des prix pratiquée par ces mêmes opérateurs ces dernières années, surtout depuis l'arrivée d'un quatrième acteur, a engendré un bilan contrasté en matière de modernisation de notre réseau.

Accaparés par la conquête des usagers et la sauvegarde de leur portefeuille d'abonnés, les opérateurs téléphoniques se sont livrés à une surenchère d'offres commerciales, mais ont différé des investissements dans leurs équipements pour maintenir leurs marges.

Conséquence pour les usagers, des forfaits moins onéreux, mais avec une qualité moyenne par rapport à nos voisins européens.

Des solutions individuelles alternatives

La meilleure solution pour améliorer la couverture mobile à domicile passe par l'installation d'un mini émetteur qui se connecte sur votre box pour amplifier le réseau mobile dans un espace limité (environ une vingtaine de mètres).

Vous pouvez ainsi disposer d'un réseau personnel de qualité et mieux émettre ou recevoir des appels et des SMS. Ces dispositifs fonctionnent avec la plupart des box et permettent un accès en simultané à plusieurs utilisateurs. Seul problème, mais de taille, cela n'améliore la réception que des seuls mobiles reliés aux réseaux amplifiés (Orange, SFR...). Ces solutions s'appellent Femtocell pour Orange, Femto pour SFR... Renseignez-vous auprès de votre opérateur pour ces solutions.

Autre solution en cas de mauvaise connexion, si vous disposez d'une box et d'un smartphone, privilégiez les applications comme Viber, WhatsApp, Facebook Messenger pour les plus connues qui permettent d'envoyer gratuitement via Internet (et non plus par le réseau téléphonique) des messages et des appels téléphoniques.

Si votre smartphone est connecté à Internet, via une connexion wi-fi avec votre box par exemple, l'envoi de l'équivalent d'un SMS est gratuit et illimité. Seule contrainte, que votre correspondant dispose de la même application sur son téléphone.

Quelques chiffres

Selon l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), au dernier trimestre 2014 on dénombre pas moins de **77,2** millions de cartes SIM en service en France, pour une population d'environ 65 millions d'habitants¹, soit un taux de pénétration de 121,5%. Le taux de pénétration étant supérieur à la population, plusieurs abonnements peuvent être souscrits par une même personne.

Le saviez-vous ?

Opposition au démarchage téléphonique

A compter du 1er juin 2016, il vous sera possible de vous inscrire sur la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique. Appelé BLOCTEL, ce service a été confié par un arrêté du 25 février 2016 à la société OPPOSETEL.

Comment bénéficier de ce service ?

Une inscription gratuite sur un registre d'opposition pour une durée de 3 ans renouvelable, vous permet de signaler un numéro de téléphone fixe ou mobile afin qu'il ne soit plus la cible de prospections commerciales. L'inscription sur la liste d'opposition est ouverte depuis le mercredi 1er juin 2016 sur le site www.bloctel.gouv.fr

Une fois inscrit, vous recevrez un récépissé portant la date de prise d'effet de son inscription (30 jours maximum après la date de l'inscription).

Un frein pour les professionnels de la télévente

A la différence de son prédécesseur PACITEL, fermé depuis le 1er janvier 2016, le service BLOCTEL s'impose aux professionnels qui devront procéder aux vérifications systématiques d'inscription sur la liste d'opposition avant de passer tout appel de démarchage téléphonique.

Après le 1er juin, les appels de démarchage commercial passés en dehors de toute relation contractuelle préexistante, pourront faire l'objet d'une réclamation du consommateur sur le site BLOCTEL. Placé sous le contrôle de la DGCCRF, ces signalements donneront lieu à enquêtes et la société en infraction sera passible d'une amende administrative de 75.000€ par appel.

Enfin, exclus du service BLOCTEL, les SMS et spams vocaux, ces appels téléphoniques indésirables qui vous incitent généralement à rappeler un numéro surtaxé, peuvent être eux signalés à votre opérateur de téléphonie mobile en les renvoyant par SMS au 33700 ou sur le site 33700.fr

Si vous souhaitez vous mettre à l'abri du démarchage téléphonique, nous vous encourageons à souscrire au service BLOCTEL dès le 1er juin 2016 et vous rappelons que les collaboratrices de l'univers Consommation & Services se tiennent à votre écoute pour répondre à vos interrogations.

ENERGIE

Les compteurs Linky

Le compteur Linky est le compteur communicant proposé par Enedis (nouveau nom d'ERDF) pour, peu à peu, remplacer le compteur électrique existant dans chaque foyer.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la « transition énergétique pour la croissance verte », promulguée le 17 août 2015, et qui définit les objectifs d'un nouveau modèle énergétique français : encourager l'essor d'une « croissance verte », en réduisant la facture énergétique, en favorisant les énergies nouvelles, en améliorant la gestion des déchets etc.

Cette loi fait, elle-même, suite à la directive 2006/32/CE du Parlement Européen, relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, qui part du principe qu'une amélioration de l'efficacité énergétique au stade de l'utilisation finale contribuera également à réduire la consommation d'énergie primaire.

A ce titre, la généralisation des compteurs communicants pour l'électricité doit permettre à chacun de suivre plus finement sa consommation électrique globale et ainsi de mieux pouvoir la réguler dans le temps.

Les données des compteurs Linky sont envoyées via un réseau informatique constitué par les fils mêmes du réseau électrique (technologie CPL 2), jusqu'à un concentrateur installé par exemple dans un poste de transformateur, et de là, elles sont transmises par le réseau de téléphonie mobile au système central qui les compile et en renvoie les synthèses.

Enedis y voit de nombreux avantages :

- possibilité de suivre précisément la consommation ;
- meilleure maîtrise des pointes de consommation ;

- facturations systématiques des consommations réelles ;
- possibilité de diversifier l'offre ;
- simplification des services habituels (relève, mise en service, adaptation de contrat effectuée à distance, donc sans rendez-vous)
- réduction des coûts de gestion et amélioration de la qualité de service par la réduction des délais d'intervention (détection à distance des pannes sur le réseau basse tension et donc une réalimentation en électricité plus rapide)

Cependant, durant la phase d'expérimentation, qui a eu lieu dès 2009, à Lyon et en Touraine, et qui concernait près de 300.000 foyers, des interrogations ont été soulevées, par la CRE 3, la CNIL 4 (demande de garanties sérieuses sur la confidentialité des données), l'ADEME 5 (doute sur l'efficacité d'un affichage déporté pour le consommateur), mais aussi par diverses associations qui se sont inquiétées de la sensibilité du grand public aux ondes et des risques d'incendie.

En réponse à la CNIL 4, **Enedis** précise que toutes les informations collectées sont cryptées et seront considérées comme des données à caractère personnel et donc transmises aux producteurs et distributeurs d'énergie dans le respect de règles de confidentialité. **Enedis** garantit par ailleurs que les données resteront sous contrôle de la CNIL 4 et qu'elles ne pourront être communiquées à un tiers sans accord préalable du consommateur. **Enedis** précise également qu'elle ne connaît pas le détail de la consommation de chaque appareil et que Linky ne compte que des données globales en kWh.

ACTION CITOYENNE

Distribution de compost des 23 et 24 avril 2016



L'entreprise PARANT a, cette année encore, rencontrée un vif succès grâce à l'opération de distribution de compost. Compte rendu de l'opération.

Comme l'année dernière, tout a très bien débuté le samedi matin à 8h00 avec notre premier embouteillage devant le tas de compost !!!

Pour cette 2ème opération, les garçons ayant eu mal au bras l'année dernière ont décidé de mieux s'équiper. Charger les remorques à la mini pelle demande beaucoup moins d'effort.



Et ils ont bien fait car les prunaysiens étaient au rendez-vous. En effet, à 13h00 le samedi, nous avons déjà fourni environ 60 personnes et 30 m³ étaient déjà partis.

A 13h30 une nouvelle benne était vidée pour continuer la distribution.

Au total nous avons mis à disposition des Prunaysiens 70 m³ de compost. Sur ces 70 m³, nous avons distribué environ 65 m³ sur les deux journées et nous avons laissé environ 5 m³ pour la commune de Prunay.

Nous avons également appris



cette année qu'il y avait un potager cultivé et entretenu par les enfants de l'école de Prunay, nous avons donc amené lundi matin 10 m³ supplémentaires et nous les avons étalés pour le jardin des enfants.

Pour conclure, cette deuxième opération compost apporte son lot d'améliorations.

A l'année prochaine !

Comme l'année dernière, il y avait du café, des croissants et des pains au chocolat en provenance directe de chez Isabelle et Philippe.



70m³
de mise à disposition de compost



10m³
Supplémentaires pour le jardin pédagogique des élèves de Prunay

SORTIE - DÉCOUVERTE

Voyage des aînés

Cette sortie organisée par l'équipe du CCAS et destinée aux aînés âgés de 62 ans au moins, a remporté un vif succès :

75 participants se sont rendus au **lac du Der**, pour y découvrir le site en train touristique et en version «croisière» commentée.

Riches d'informations sur la création et le rôle de cet immense lac artificiel, ces balades sous le soleil radieux et le déjeuner gourmand à «**la grange aux abeilles**» ont enchanté les participants toujours aussi volontaires, intéressés et agréables.

Une superbe journée basée aussi sur les échanges verbaux et les présentations entre nos Prunaysiens qui ne se connaissaient pas avant cette sortie.

L'an prochain, la journée se déroulera à Prunay, à la salle des fêtes, afin de permettre aux personnes de nous rejoindre plus facilement ;
et comme dit le dicton :

***Plus on est nombreux
mieux c'est !***

Texte et photos Marie URBAIN



EVÉNEMENTS

Commémoration et inauguration

Ce dimanche 8 mai, la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 a débuté par un dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts.

Monsieur le Maire, entouré de son Conseil Municipal, des pompiers de Prunay et de la fanfare de l'APPHCA (Association pour la promotion du patrimoine historique de Champagne-Ardenne) a fait lecture à l'assemblée, venue se recueillir en mémoire de nos hommes morts pour la France.



Une minute de silence a été observée.

La population était ensuite invitée au traditionnel verre de l'amitié offert par la municipalité qui a été organisé dans la petite salle des fêtes récemment rénovée.



Fête patronale



La traditionnelle fête patronale du village est prévue le week-end du 23 et 24 juillet.

Stands, manèges et animations attendent petits et grands.



TRAVAUX

Pose de candélabres

A la demande des riverains de la rue des bournots et de la place Jean Durand, et pour palier au zones noires du quartier, la Mairie a sollicité Reims Métropole qui a revu entièrement l'organisation en lumière de ce lotissement.



infos

HORAIRES D'ÉTÉ :

Tous les mercredis de 18h à 19h

Un dimanche par mois de 11h à 12h
prochaines dates 3 juillet et 7 août 2016

HORAIRES POUR LA RENTREE:

Ouverture un dimanche par mois-
soit les 4 septembre, 2 octobre, 6
novembre et 4 décembre et le mercredi
de 17 à 19H.

TARIFS :

Adhésion 15€/an pour toute la famille

Puis 0,50 € par livre adulte

0,30 € par livre enfant

ADRESSE :

1, rue Godon Vasnier 51360 PRUNAY

prix

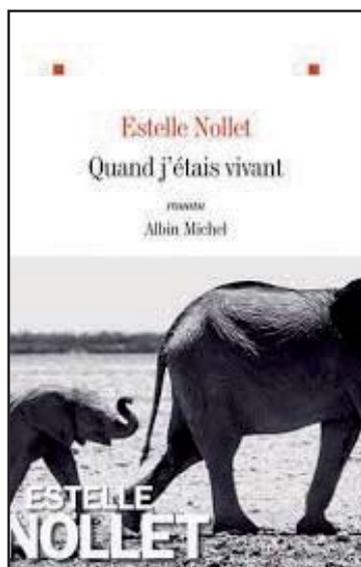
18/30 :

Quand j'étais vivant

Plusieurs lectrices ont participé au
prix 18/30 organisé par l'associa-
tion CBPT: Le prix a été attribué à

'Quand j'étais vivant'

d'Estelle NOLLET.



BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Soirée théâtre

Réservez votre soirée du **8 octobre 2016** pour la pièce de
théâtre : La troupe de **VOUZIERS** revient avec **DESIREE** d'après
SACHA GUITRYun bon moment de détente en perspective.
20H A LA SALLE DES FETES DE PRUNAY

Théâtre les 2 Masques
C^{ie} R. DESBLY - VOUZIERS

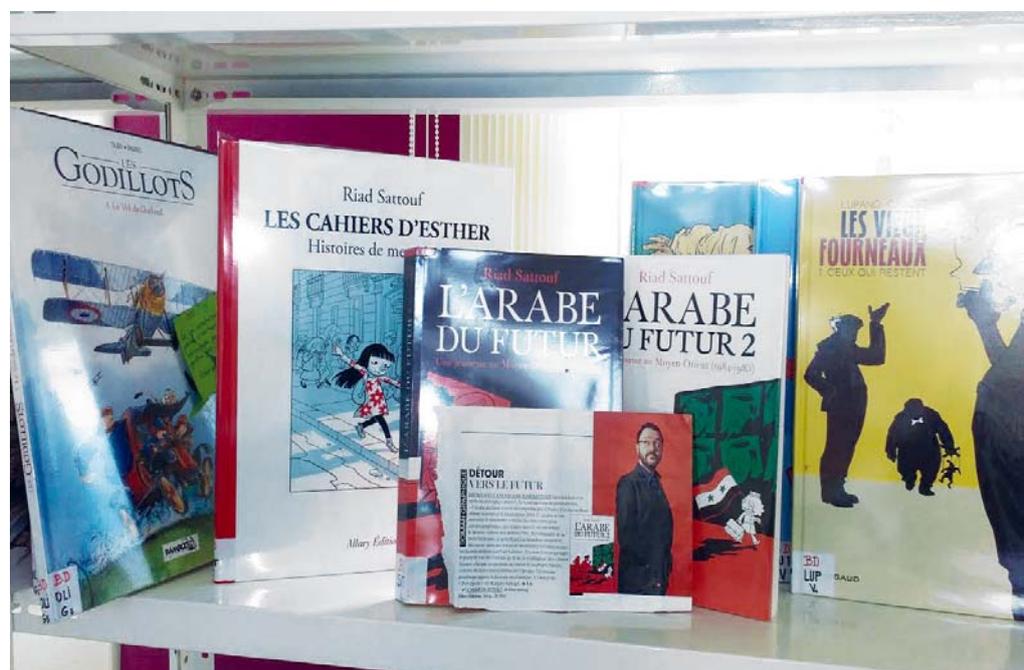
Désiré

présente

de Sacha Guitry- comédie en 3 actes (durée 1 h 35)

COUP DE CŒUR LIVRES:

Des bandes dessinées pour les adultes : De l'humour en bulles !



REIMS PLANEUR

A partir de 13 ans, des vacances d'été originales près de chez vous : évadez-vous, découvrez le plaisir du vol silencieux en planeur biplace.

Vous avez un penchant pour les sports aériens ? Vous aimez la nature et les grands espaces ? Vous cherchez une activité captivante et originale ?

Alors n'hésitez pas, venez rejoindre l'association Reims Planeur basée sur l'aérodrome de Reims Prunay pour découvrir cette sensation d'espace, de calme, de luxe et de liberté. Vous apprendrez à piloter ces merveilles de technologies et d'esthétiques que sont les planeurs modernes.

Encadrés par des instructeurs diplômés d'état, des stages et des formules découvertes sont organisés tout l'été sur l'aérodrome de Reims Prunay :

Formules découvertes 3 et 6 vols : Tout au long de l'année.

Stages 3 semaines : du Lundi 04 au vendredi 22 juillet et du lundi 01 au vendredi 19 août.

Stages 12 jours :
du lundi 04 juillet au vendredi 15 juillet.
du lundi 18 juillet au vendredi 29 juillet.
du lundi 01 août au vendredi 12 août
du mardi 16 août au samedi 27 août.

Tous renseignements au
06.72.20.38.74 ou
www.reimsplaneur.fr

Texte et photos Reims Planeur



BROCANTE

**Rendez-vous le
11 septembre 2016
à la Brocante de Prunay !**

Comme chaque année, l'association **ADAP** met tout en œuvre pour que la Brocante de Prunay soit un succès.

Venez nombreux et parlez-en autour de vous.



BROCANTE

Dimanche 11 Septembre
Les modalités d'inscription évoluent :

Comment s'inscrire ?

- Par mail :
adap.prunay@gmail.com
- Par téléphone:
06 43 23 02 31
- Permanences inscriptions:
Salle des associations
rue Godon Vasnier

(arrière de la Mairie):
vendredi de 17 à 19h:
les 24 juin, 1^{er} juillet, 26 août, 1^{er} septembre.
samedi de 10h à 12h:
les 25 juin, 2 juillet, 27 août, 2 septembre.

Pour en savoir plus:

www.prunay-en-champagne.fr

TÉMOIGNAGES

On veut une école propre !

On aimerait que l'école soit respectée et belle. Aidez-nous. **Victoire.**

Il ne faut pas abîmer l'école parce qu'après tout le monde va être triste. **Hanaé.**

Les bouts de verre peuvent crever les roues des vélos et blesser des enfants.

Auxane.

Etre dans une belle école nous aide à bien travailler. **Mahée.**

Dégrader les murs de l'école, ça fait de la peine aux enfants de voir ça. **Clément.**

Notre école est belle et nous voulons la garder propre. **Juline.**

Ce serait gentil d'arrêter d'écrire sur les murs de l'école car ça fait du travail pour les employés communaux et ça nous donne moins envie d'y aller.

Tristan.

Aidez-nous un peu à garder l'école propre longtemps. **Clémence.**

S'il vous plaît, respectez les règles de propreté. **Cataline.**

Si on faisait pareil à votre établissement, que diriez-vous ? **Anaïs.**

Si notre école était sale on s'y sentirait moins à l'aise. **Camille.**

Quand vous jetez des déchets par terre, ça pollue et c'est sale. **Théo.**

Notre école n'est pas une poubelle, c'est là où on apprend des choses. **Gabin.**

L'école, il faut qu'elle reste belle pour qu'on en reste fiers. **Anthony.**

Si l'école est sale on ne sera pas bien. **Hanaé.**

Salir notre école ne vous apporte rien. **Luca.**

Sur le city, en jouant pour attraper la balle, on peut tomber sur des bouts de verre.

Clément.

Vous pouvez jouer dans l'herbe ou sur le city sans dégrader l'école.

Alexandre.

Quand il y a du verre dans le city, vous mettez notre santé en danger.

Adrien.

Arrêtez de polluer l'école sinon ça la rend sale. **Liza-Rose.**

Vous salissez l'école et en même temps la nature. **Guillaume.**

Il faut arrêter de lancer les ballons sales sur le mur de l'école. **Léo.**

Lancer sur les murs ça salit les murs. **Louka.**

Notre école est trop belle, je veux qu'elle le reste chaque jour. **Auxane.**

Mettre des papiers dans l'herbe c'est sale. On veut que l'école reste propre.

Nathan.

Parfois on trouve même des bouts de verre dans la cours de récré, c'est dangereux pour nos nos petits frères.

Pauline.

Les traces de ballon sur le mur salissent le mur et salissent l'école.

Marie.

COUT DES ELEVES
A PRUNAY
suite et fin.

« Dans le dernier numéro de l'Echo de Prunay, l'article sur le coût de la scolarité à Prunay a suscité, chez certaines personnes, des interrogations et des craintes.

Des craintes infondées, car l'article n'avait aucune intention polémique ou arrière-pensée, mais simplement une volonté d'informer sur ce que représente une école pour une commune, tout comme pourraient être traitées ultérieurement les dépenses pour les espaces verts, les trottoirs, la salle des fêtes etc...

Le compte-rendu du dernier conseil d'école est visible sur le site de la commune.

[www.prunay-en-champagne.fr/rubrique «Ecole»](http://www.prunay-en-champagne.fr/rubrique%20«Ecole%20»)



INFOS & PERSPECTIVES

Péri-scolaire - Départs

Wendy Albraecht ne reprendra pas les activités périscolaires et la garderie à la rentrée 2016, au grand regret de tous. Un grand merci pour son implication, son assiduité et ses compétences au service des élèves.



Marie Janin Sartor a fait profiter de nombreux élèves de ses connaissances musicales. Malheureusement, elle ne reprendra pas non plus les ateliers.

Avec le succès rencontré, nul doute que nous la regrettons déjà. Espérons que ce ne soit qu'un au revoir.

Sophie Segal, Martine Lallement et Catherine Ehrard restent heureusement les animatrices incontournables des ateliers périscolaires. Merci à elles pour toutes les activités proposées cette année.

Kermesse

Le vendredi 1er juillet, les enseignantes ont organisé la traditionnelle kermesse de l'école où parents et enfants se sont retrouvés pour partager un moment convivial.

Ateliers

Les savants fous

Les activités scientifiques ont le vent en poupe.

Aussi la commune proposera, sur le temps périscolaire, des ateliers scientifiques dirigés par l'association «Les Savants Fous».

20 interventions sont d'ores et déjà programmées.

IMAGES



Souvenir des activités périscolaires





agenda

13
juillet
2016 FEU D'ARTIFICE
23H - PRES ECOLE

23-24
juillet
2016 FETE
PATRONALE

11
sept
2016 BROCANTE
PRUNAY

5
oct
2016 P.L.U.
RÉUNION
PUBLIQUE

8
oct
2016 SOIRÉE
THEATRE
SALLE DES FETES
PRUNAY

ÉVÉNEMENT

Le rallye de L'Alpine Gordini Club de Champagne de passage à Prunay

Une soixantaine de véhicules de marque ALPINE venant de Val de Vesle et se dirigeant vers Sillery, sont passées à Prunay le samedi 4 juin entre 16h15 et 17h00.

Ce rallye avait pour but de faire visiter notre région, sachant que les participants venaient d'autres régions de France, de Belgique, de Suisse ou du Luxembourg. Certains villageois ont pu admirer lors de leur passage, ces véhicules de collection. A noter la sympathie des conducteurs et passagers qui n'ont pas manqué de saluer les Prunaysiens.



infos

Mairie de Prunay
Place Godon Vasnier
51360 PRUNAY
Tél. 03 26 61 72 44
Fax. 09 70 06 29 99
Mail : secretaireprunay@orange.fr
www.prunay-en-champagne.fr
Ouverture du secrétariat :
Lundi de 17h à 19h30
Mardi/ Jeudi / Vendredi de 10h à 13h
Fermeture du 16 Août au 4 septembre 2016 inclus

